



www.fnte.cgt.fr



U.F.C.C.



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
01 48 18 86 86

L'ACCORD ASSASSIN, C'EST NON !

Le 11 janvier dernier, les confédérations CFDT, CFTC et CGC ont signé avec le MEDEF un accord « historique » de graves reculs sociaux pour le monde du travail.

Comme l'a souligné Bernard Thibault, contrairement à ce qui a été répété durant ces derniers jours, il n'y a pas dans cet accord d'avancées pour les salariés car ce qui est présenté comme de nouveaux droits pour les salariés est virtuel et renvoyé à d'hypothétiques négociations ultérieures.

En revanche, le patronat peut se réjouir puisque de nombreuses dispositions de l'accord vont accélérer les licenciements, casser les contrats de travail, accroître la précarité et la pression sur les salaires, détricoter le Code du travail et les accords d'entreprise...

Un projet de Loi doit maintenant être déposé par le Gouvernement début mars pour être examiné au Parlement au printemps. Si cet accord devait être transposé en l'état dans la Loi, de très graves répercussions s'opèreraient immédiatement, et notamment pour les salariés de droit privé de DCNS, SNPE, NEXTER et IGESA.

Sans entrer ici dans le détail de cet accord (l'intégralité est consultable sur le site www.cgt.fr), les signataires ont entériné la flexi-sécurité si chère au MEDEF et aux partisans de la compétitivité et du travail à bas coût.

Accords compétitivité/emploi si chers à Sarkozy, mobilités imposées, remise en cause grave du CDI, licenciements facilités et moins coûteux pour l'employeur, réductions des droits des salariés et de leurs représentants dans les instances représentatives... La liste est longue au fil du texte des reculs fondamentaux opérés par les signataires de cet accord. À terme, c'est les coudées franches pour les patrons, c'est le modèle social français qui explose, c'est le libéralisme et sa loi de la jungle qui s'impose. Et les patrons, les DRH sont prêts !

NE LEUR FAISONS PAS CE CADEAU !

La CGT n'y est pas résolue. La séquence parlementaire qui va s'ouvrir doit permettre de rompre avec les politiques précédentes dont se nourrit cet accord dans ce qu'il a de plus rétrograde contre les intérêts du monde du travail.

La CGT lance une grande campagne nationale de mobilisation visant à interpeler Députés et Sénateurs qui vont être amenés à discuter et voter le projet de Loi.

Un 4 pages édité à 2 millions d'exemplaires est en cours de diffusion.

Une journée d'action interprofessionnelle en mars est en perspective.

Des initiatives vont avoir lieu dans les territoires en direction des permanences parlementaires et des chambres patronales.

**DEVANT LA GRAVITÉ DE LA SITUATION, L'UFCC APPELLE
TOUS LES PERSONNELS À CONVENTIONS COLLECTIVES À
S'INSCRIRE DANS TOUTE LES INITIATIVES DE CETTE
CAMPAGNE NATIONALE DE LUTTE POUR DÉFENDRE
LEURS DROITS ET REFUSER LA PRÉCARITÉ**

Montreuil, le 22 janvier 2013

